



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2024

## Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt septembre deux mil vingt-quatre.

Présents : **20**

Excusés : **2**

Pouvoirs : **7**

## **Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Madame Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

## **Excusés avec pouvoir :**

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT

Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Madame Mireille GOYET

Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Magali BARBEAU

## **Absents :**

Monsieur Julien DETREZ  
Monsieur Roger BERNET

**Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2024

## DCM N°2024-67 : Finances – Acceptation par la commune de dons de matériel informatique

**Rapporteur : Mireille GOYET**

L'association de parents d'élèves FCPE de l'école Vaillant propose de faire don à la commune de divers matériels informatiques qui lui ont été confiés par une entreprise privée.

Ce don représente 7 PC Fixes modèles HP Elite Desk 800G2 Desktop Mini 65W équipés en Windows 10PRO.

L'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil municipal est compétent pour statuer sur les dons et legs à la commune.

### **L'exposé du rapporteur entendu,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

**Vu** le budget communal,

**Considérant** la proposition de don de l'association des parents d'élèves FCPE de l'école Vaillant de Saint-Mitre-les-Remparts,

**Considérant** que plusieurs PC des salles informatiques des écoles sont hors d'usage,

### **Le Conseil municipal, à l'Unanimité,**

**APPROUVE** le don des équipements informatiques référencés ci-après et inventoriés dans le parc informatique de la commune sous les numéros d'inventaire A16582, A16583, A16584, A16585, A16587, A16588, A16589 :

TYPE / MODELE	HP EliteDesk 800 G2 Desktop Mini 65W
APPLICATION MS OFFICE	PROFESSIONAL PLUS 2021
OS WINDOWS	Win 10 PRO 22H2
PROCESSEUR	Intel(R) Core(TM) i5-6500 CPU @ 3.20 GHz
MÉMOIRE / RAM	8 GO DDR 4
STOCKAGE	SSD 256 Go



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2024

**PRECISE** que ces équipements seront intégrés à l'inventaire des biens de la commune, pour une valeur totale estimée à 700 €, et installés dans la salle informatique de l'école élémentaire Vaillant,

**AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Catherine STEKELOROM

Le Maire,  
Vincent Goyet

